



TEXTE ADOPTÉ n° 44  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2007-2008

11 octobre 2007

---

---

## RÉSOLUTION

*créant une commission d'enquête  
sur les conditions de libération des infirmières  
et du médecin bulgares détenus en Libye  
et sur les récents accords franco-libyens.*

*L'Assemblée nationale a adopté la résolution dont la  
teneur suit :*

---

Voir les numéros : 150, 152 et 273.

---

### **Article unique**

Il est créé, en application des articles 140 et suivants du Règlement de l'Assemblée nationale, une commission d'enquête de trente membres afin de connaître les conditions exactes de la libération des infirmières bulgares et du médecin d'origine palestinienne détenus en Libye, ainsi que le contenu et la portée des protocoles d'accord conclus par la France avec la Libye, et les termes de leur négociation.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 11 octobre 2007.*

*Le Président,*

*Signé : BERNARD ACCOYER*